

Un membre de votre famille vit une perte d'autonomie qui l'empêche de demeurer à domicile?

Votre Centre de santé et de services sociaux peut vous aider à formuler une demande d'hébergement dans un centre d'hébergement public!

Laissez-nous vous expliquer comment avoir accès à nos services :

Je réalise qu'il est de plus en plus probable que je doive faire une demande d'hébergement pour mon père. À qui dois-je m'adresser?

Vous devez communiquer avec votre CLSC. Un intervenant pourra alors évaluer la situation de votre père et il s'assurera que toutes les autres possibilités ont été explorées avant de procéder à la demande d'hébergement.

Les délais d'attente dans certains milieux d'hébergement m'inquiètent. J'aimerais faire une demande d'hébergement pour ma mère en prévision du futur. Est-ce possible?

Malheureusement, cela n'est pas possible. Nous devons procéder à une évaluation des besoins de votre mère au moment de la demande d'hébergement qui doit ensuite être présentée à un comité régional d'évaluation. C'est ce comité qui décidera de l'admissibilité de la demande. De plus, les besoins futurs de votre mère pourraient être fort différents de ses besoins actuels.

Lorsque je fais une demande d'hébergement, comment puis-je choisir le centre d'hébergement public dans lequel ira mon père?

Un intervenant de votre CLSC vous remettra la liste des centres d'hébergement publics. Vous devrez faire les démarches nécessaires pour aller visiter ces centres d'hébergement. Si vous le souhaitez, nous pourrions vous aider à faire un choix parmi tous ces centres.

Est-il possible que ma mère soit en attente pour deux centres d'hébergement publics en même temps?

Non, cela n'est pas possible. Vous devez être en attente pour seulement un centre d'hébergement à la fois. Par contre, pendant cette période d'attente, vous pourrez modifier votre choix si vous le désirez.

*Louise Dumont, infirmière chef d'équipe
Centre de jour du Centre d'hébergement Lovetteville*



Pour recevoir de l'aide ou un service...

- 1 Téléphonnez au CLSC le plus près de chez vous. Les coordonnées de nos points de service apparaissent au bas.
- 2 Nous procéderons à l'évaluation de votre besoin à domicile.
- 3 L'évaluation nous permettra de vous diriger ensuite vers le service le mieux adapté à votre besoin.
- 4 Nous tenons à vous aviser qu'il peut y avoir un délai d'attente pour certains services.
- 5 La priorité de l'attente est déterminée par l'urgence du besoin par rapport à votre situation.
- 6 Nous nous engageons toutefois à traiter votre demande avec la plus grande considération, et ce, dans les meilleurs délais.

Saviez-vous que...

*L'an dernier,
le CSSS de Québec-Nord
a admis 285 nouveaux
résidents dans ses
centres d'hébergement?*

Centre de santé et de services sociaux
de Québec-Nord

Vous n'êtes pas seul! Appelez-nous!

CLSC de la Jacques-Cartier
Loretteville
11150, boul. Valcartier
418 843-3001

Val-Bélair
1465, rue de l'Etna
418 843-2572

Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
4570, route de Fossambault
418 843-3001

CLSC La Source (Sud)
190, 76^e Rue Est
418 628-2572

CLSC La Source (Nord)
791, rue Sherwood
418 628-2572

CLSC Orléans
Beaupré
3666, chemin Royal
418 663-2572

Île d'Orléans
1015, route Prévost, suite 400
St-Pierre, Île d'Orléans
418 828-2241

Beaupré
11000, rue des Montagnards
418 827-5241

Montmorency
33, avenue Ruel
418 663-2572

www.csssqn.qc.ca

On prend soin de notre monde!